

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022

La séance commence à 21h00.

Présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Roxane LACUBE et Philippe CALVAYRAC.

Absent excusé : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

- Délibération au sujet de la demande de subventions pour la réfection du mur de soutènement.

Un architecte, consulté, a confirmé le caractère d'urgence de cette réfection.

La commune a contacté la préfecture afin de connaître les conditions d'obtention de subvention pour la réfection du mur. Les services administratifs ont répondu en nous informant qu'une petite commune comme la nôtre ne peut engager qu'une somme de 25.000 € par an pour l'aménagement du cœur de village.

Nous avons en cours le projet de remplacement du chauffage de la salle polyvalente par une climatisation réversible bien moins gourmande en énergie.

La préfecture est prête à faire passer le dossier du mur en urgence à condition de reporter le projet de la climatisation.

Le conseil doit délibérer afin de demander l'accord de subventions pour la réfection du mur, de reporter le projet chauffage de la salle polyvalente tout en précisant que ce projet n'est pas abandonné.

Le conseil approuve la délibération à l'unanimité des présents.

- Indemnités de la stagiaire Louise FAUCHERAND

Cette jeune fille a effectué un stage, demandé par son établissement scolaire, à la mairie de Monze et à celle d'Arquettes. Pour le travail effectué chez nous par cette stagiaire le conseil décide d'une indemnité de 150 €.

- Litige chemin des roumanis

Ce litige concerne un habitant dont une construction empiète sur le domaine public, ce qu'il conteste. Des documents cadastraux sont parvenus en mairie mais il manque les métrés pour pouvoir se prononcer valablement.

- Questions diverses

Les chemins prioritaires à réparation sont le chemin de St Sernin et le chemin de Montauriol jusqu'à l'aire de lavage.

Après inventaire il est constaté qu'il manque des tables et chaises que nous mettons à disposition aux administrés, considérant que c'est de la négligence, nous demandons aux responsables de les restituer.

Achat de parcelles situées dans le périmètre de protection de la source : L'accord avec la SAFER a été signé. Il nous reste à demander des aides à l'Agence de l'eau.

En accord avec le département, une limitation de vitesse va être instaurée dans le village ainsi que des emplacements de stationnement interdit.

En raison de la recrudescence de la pandémie de covid 19, l'apéritif traditionnel du 14 juillet n'aura pas lieu par mesure de précaution.

La séance se termine à 23h00 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire André PECH

